

Lettre au Ministre de l'éducation du Québec, M. François Legault (2000-09-06)

Soumis par Stéphane Thibault
02-02-2007
Dernière mise à jour : 02-02-2007

Montréal, le 6 septembre 2000

Monsieur Legault

Ministre de l'éducation du Québec

Monsieur le Ministre,

Je viens par la présente, en tant que président de la Société québécoise pour l'étude de la religion (SQÉR), vous faire brièvement état de nos commentaires suite à la publication de votre projet de politique concernant la place de la religion dans l'école publique (Dans les écoles publiques du Québec...) et à l'adoption subséquente de la Loi 118. Ce faisant, notre Société ne fait qu'assumer sa responsabilité professionnelle de " promouvoir la recherche, l'enseignement et la diffusion des connaissances dans les disciplines ayant pour objet l'étude de la religion ". Étudiants et enseignants dans diverses institutions universitaires du Québec et du Canada, les membres de notre Société ont toujours considéré de leur devoir civique d'intervenir auprès de l'opinion publique comme des responsables politiques afin de promouvoir la place de la culture religieuse dans le système public d'éducation à tous ses niveaux.

Les décisions récentes de votre gouvernement introduisent une modification majeure de la place de la religion dans l'économie scolaire. L'approche évolutive qui s'y discerne obéit à une logique de déconfectionnalisation que notre Société a toujours estimé globalement souhaitable. La transformation du statut de l'école et les réaménagements conséquents des structures d'encadrement ministérielles vont en ce sens. Ainsi en est-il de l'apparition d'un nouveau type de cours en " éthique et culture religieuse ", au dernier cycle du secondaire. Le fait qu'il soit réaffirmé que l'enseignement de la religion et de la morale constitue une des composantes essentielles de la formation fondamentale des jeunes, avec l'éducation à la citoyenneté, nous semble tout autant constituer une appropriation de la tradition québécoise qu'une anticipation des nouveaux besoins de nos sociétés contemporaines, simultanément ouvertes sur le monde et en crise d'identité. La solution trouvée du côté de l'animation spirituelle et de l'engagement communautaire apparaît elle aussi assez riche de promesses.

Par ailleurs, certains des aménagements prévus pour le futur nous semblent mériter un examen plus approfondi alors que d'autres contredisent dans les faits les objectifs généraux que vous avez énoncés. Vous me permettrez de relever brièvement les points les plus sensibles à cet égard.

La décision gouvernementale exclut la solution communautarienne en n'ouvrant pas la porte des écoles publiques à plus de traditions religieuses que les deux qui s'y logent déjà. Cette décision maintient cependant une discrimination juridique à l'endroit de la tradition islamique et de la tradition orthodoxe dont les membres sont présentement devenus presque aussi nombreux que ceux qui appartiennent au protestantisme. En ces matières d'ailleurs la mesure par le nombre ne constitue pas le critère fondamental du droit. Il aurait fallu, il faudrait toujours qu'une échéance soit donnée pour l'abolition de l'enseignement confessionnel, au-delà de la sage période de transition qui est prévue. Il en va de la légitimité démocratique de nos règles communes auprès des catégories de citoyens exclus dans l'aménagement actuel des choses.

À propos des programmes prévus pour l'école secondaire, nous nous interrogeons sur le type d'encadrement qui est prévu pour baliser le développement des " programmes locaux " qu'écoles et commissions scolaires pourraient souhaiter développer. Il est possible, par exemple, qu'un certain nombre d'écoles de la grande région montréalaise souhaitent instaurer au premier cycle une programmation qui aille dans le sens du modèle " éthique et culture religieuse " prévu pour le deuxième cycle. La diversité des appartenances religieuses des élèves, ainsi que la simplification des choix rendant plus simple l'organisation scolaire, pourront peser en ce sens. Il faudrait que ces efforts bénéficient d'un encadrement ministériel pour que s'établisse une cohérence entre le premier et le second cycle et que ces

développements puissent bénéficier d'une évaluation experte. Il ne s'agirait pas ici, de l'exercice d'un contrôle ecclésiastique, mais d'une expertise disciplinaire et didactique dont la compétence soit identique à tout autre matière.

Concernant le nouveau type de programme obligatoire prévu pour le deuxième cycle du secondaire, nous ne croyons pas souhaitable que le terme d'éthique figure en tête de ce binôme. Nous croyons y lire une gêne qui n'a pas sa place aujourd'hui face au caractère culturel et laïc de l'intérêt pour la connaissance de la dimension religieuse de l'histoire humaine. On doit certes affirmer que la mise en place d'approches pédagogiques permettant d'initier les jeunes aux traditions religieuses de l'humanité est un choix politique qui a une source éthique et des conséquences du même ordre, dans la mesure où cela permet d'ouvrir un dialogue profond avec les orientations normatives issues de l'histoire et les débats contemporains. Réciproquement, le développement de la conscience morale et du jugement conduit à interroger les croyances fondamentales qui légitiment ultimement les choix éthiques. Il ne faudrait toutefois pas présenter ces deux domaines comme si l'un incluait l'autre. À ce sujet, un supplément de réflexion s'impose avant de finaliser le titre et les contenus de ce champ qui mérite d'être offert comme composante de base de la culture.

Nos réserves les plus urgentes concernent toutefois l'importance horaire que l'on projette d'accorder à la transmission des connaissances et à la formation dans le domaine religieux et moral. La réduction allant de 40 à 50 p. cent du temps actuellement consacré à ces domaines dans l'école publique semble ne pas procéder d'une véritable analyse préalable des compétences terminales souhaitables, mais plutôt d'un souci unidimensionnel de faire de la place pour autre chose. Or, de l'avis de tous les experts qui se trouvent au sein de notre Société, cette réduction quantitative menace sérieusement l'objectif global que vous avez réaffirmé et dont la commission parlementaire avait préalablement vérifié la conformité avec les souhaits quasi unanimes de l'opinion : assurer dans l'école québécoise un accès réussi à l'héritage religieux et humaniste de l'humanité ainsi qu'un appui efficace à la formation morale des jeunes citoyennes et citoyens. Au deuxième cycle du secondaire, par exemple, il est totalement évident que l'ensemble de cours en " éthique et culture religieuse" ne donnera aucun résultat vérifiable s'il ne dispose que de la portion congrue que lui réservent certaines hypothèses actuelles. Étrangement et paradoxalement, ce sont exactement les adolescents qui ont le plus besoin d'entrer en contact rigoureux et existentiel avec le monde des significations ultimes qui inspirent le courage de vivre qui seront davantage privés de l'appui que doit donner l'école. Une révision nous semble s'imposer d'urgence si le thème de la réussite ne veut pas exclure une certaine maîtrise de ce que l'on doit appeler les instruments symboliques de l'aventure humaine.

En amont d'un enseignement de qualité utilisant le cadre horaire requis pour l'obtention des compétences visées il s'impose de mettre en place une formation des maîtres qui soit adéquate. Les changements d'orientation envisagés pour le deuxième cycle du secondaire (et vraisemblablement répercutés au premier cycle assez rapidement dans la région montréalaise) nécessitent un recyclage pour ceux des maîtres en exercice qui n'ont jamais étudié autre chose que la tradition chrétienne et sa composante morale spécifique. C'est là le lot de la majorité des enseignants actuels dont à peine le tiers, faut-il le rappeler, a pu bénéficier d'une formation adéquate. Votre ministère aura sans doute déjà prévu des mesures de formation permanente pour ces personnes appelées à aborder la question religieuse et morale dans une perspective qui ne sera plus confessionnelle.

Il faut cependant insister sur la question de la formation initiale des maîtres. Votre ministère réfléchit à différentes hypothèses depuis juin dernier, dont une qui nous semble à peine croyable : ne plus exiger la possession d'une culture de base nécessaire pour disposer des connaissances spécifiques au domaine des religions du monde et de l'éthique. Le surnombre prévisible d'enseignants créé par la réduction drastique des heures d'enseignement justifierait la cessation de la formation de la relève, selon cette vue des choses. Une deuxième hypothèse verrait la préparation à l'enseignement religieux confessionnel, à l'enseignement religieux non-confessionnel et à celui de l'éthique comme un élément mineur venant s'ajouter à une sorte de majeure en histoire constituant ainsi une variante d'un nouveau profil. Dans le meilleur des cas, cette mineure constituerait (avec les stages destinés à la formation pratique) un quart de la formation initiale totale. Cette dernière hypothèse ne peut être avancée que si l'on ignore totalement la dimension du champ religieux dans l'espace et le temps et si l'on considère au surplus que puisque tout enseignant dispose d'une conscience morale, cela suffit pour en faire un formateur de la liberté des jeunes ! Dans l'état actuel des choses, ce vaste domaine que vous désignez par l'expression " éthique et culture religieuse" requiert, en plus des fondements psychopédagogiques, trois années de formation théorique et pratique avant que de jeunes enseignants spécialisés soient déclarés compétents. Ici nous nous devons de sonner l'alarme. Vous ne pourrez atteindre les objectifs culturels que vous vous êtes donnés sans dessiner un profil sérieux et responsable pour la formation des maîtres dans ce domaine.

Voilà les principales questions que nous voulions soulever à propos des nouvelles mises en œuvre que vous avez amorcées. Il est souhaitable de préciser les échéances liées à la transition vers la fin de la confessionnalité et les mesures de régulation centrale liées à l'invention des programmes locaux. Il faut clarifier les rapports à établir entre l'éthique et l'étude des religions. Il faut surtout donner à ce domaine un espace plus important que celui prévu actuellement dans la programmation afin qu'ici aussi l'atteinte des compétences ne soit pas qu'une figure de style. Il s'impose enfin que la formation des maîtres compétents dans ce domaine élargi aux grandes traditions spirituelles de l'humanité constitue la clef de voûte de la réforme majeure que vous avez le courage de piloter.

Croyez bien que nous sommes conscients des multiples contraintes au sein desquelles ce changement doit être opéré. Nous souhaitons, avec l'ensemble de la population, qu'il soit réussi et permette ainsi au Québec d'évoluer en

combinant une tradition porteuse et une réponse d'avant-garde aux défis d'une nouvelle étape de la mondialisation. Nous vous répétons la grande disponibilité de nos membres pour fournir l'aide éventuellement nécessaire pour aider à la réussite de ce grand projet éducatif.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression sincère de ma plus haute considération.

Louis Rousseau, président

Société québécoise pour l'étude de la religion